

Programme

« Allocations de recherche pour une thèse au Sud (ARTS) »

Appel à propositions 2016

Calendrier

Clôture de l'appel à candidatures : 31 mai 2016

Evaluation des projets : juin - septembre 2016

Diffusion des résultats : novembre 2016

Mise en place des fonds : février 2017

PROGRAMME « ARTS »

Objectifs

Le Programme « ARTS », allocation de recherche pour une thèse au sud, est un des programmes d'appui au renforcement et à la consolidation des potentiels de recherche dans les pays du Sud, mis en œuvre par l'IRD. A travers ce programme, l'IRD entend contribuer à la formation initiale des personnels scientifiques des pays du Sud.

Les bourses de thèse « ARTS » sont destinées à soutenir des doctorants des pays du Sud qui réalisent une thèse dans le cadre d'un partenariat entre une équipe de recherche du Nord et une équipe de recherche du Sud leur garantissant un encadrement et un environnement de travail de qualité et, par là même, à renforcer les capacités de recherche de ces pays.

L'objectif est de préparer et encourager de jeunes chercheurs à intégrer, au terme de leur thèse, le système d'enseignement supérieur et de recherche d'un pays du Sud.

Conditions d'éligibilité

Peuvent être candidat(e)s, les étudiant(e)s :

- Ressortissant(e)s d'un pays du Sud ;
- Présentant un sujet de thèse s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat de recherche entre une unité à co-tutelle IRD et une ou plusieurs équipes du Sud ;
- Présentant un programme de travail comportant impérativement une alternance de séjours entre le pays de résidence et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord) d'une durée au moins égale à 2 mois et, en France, dans la limite de 6 mois par an ;
- Etre âgé(e) de moins de 45 ans.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet scientifique : intérêt scientifique du sujet, cohérence scientifique de la présentation ;

- Qualité du/de la candidat(e) et pertinence de son parcours ;
- Qualité du partenariat : inscription du projet dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud existant, réalité de l'encadrement ;
- Pertinence globale de la demande : adéquation aux priorités nationales de recherche, rattachement du projet à un programme de recherche formalisé, cohérence du programme de travail, faisabilité ;
- Retombées attendues : perspectives d'insertion professionnelle au Sud du/de la candidat(e), potentiel de renforcement des capacités de l'équipe Sud et du partenariat Nord-Sud et/ou Sud-Sud.

Les projets de thèse en co-tutelle ou en co-direction, ainsi que ceux présentés avec un co-financement acquis seront favorisés.

L'IRD promeut l'égalité professionnelle entre les sexes. En conséquence, les femmes sont vivement encouragées à se porter candidate.

Nature et modalités de l'aide apportée

La durée du financement est de 36 mois maximum, non renouvelable.

Le montant mensuel correspond à une participation aux frais de subsistance, calculée sur la base du salaire d'un chercheur débutant dans le pays d'accueil. Les thèses étant préparées en alternance entre le pays de résidence et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord), le montant de la mensualité sera fonction du lieu de séjour. Le barème par pays est disponible sur la page web du programme [ARTS](#).

Afin d'encourager les mobilités Sud-Sud, une majoration forfaitaire est appliquée lors des séjours dans un autre pays du Sud.

L'IRD assure la couverture sociale du/de la bénéficiaire pendant la durée du soutien accordé.

L'IRD prend en charge les frais de déplacement entre les lieux de séjour prévus, à raison d'un trajet aller et retour par an.

L'équipe d'accueil prend en charge les frais de fonctionnement ainsi que les missions que le/la bénéficiaire pourrait être amené(e) à effectuer dans le cadre de son travail de thèse.

Le/la bénéficiaire a obligation de remettre à l'IRD un rapport scientifique d'étape, à mi-parcours, accompagné d'un avis circonstancié de son directeur de thèse et, le cas échéant, des conclusions du comité de thèse. En cas d'évaluation négative, le financement pourra être suspendu.

Un rapport final devra également être remis au terme du soutien.

Une convention précisant les engagements des différentes parties est signée au moment de l'octroi du financement.

Le financement, à compter du 1er février 2017, est conditionné par l'obtention du diplôme de master et d'une inscription en thèse.

Modalités de soumission

Le dossier de candidature (termes de l'appel à projets, fiche récapitulative et formulaire) est disponible sur la page du programme www.ird.fr/arts.

L'ensemble des documents ci-dessous listés devra impérativement être envoyé en version électronique (sur PDF unique, non verrouillé).

Fiche récapitulative

Elle comprend obligatoirement un résumé du projet de thèse.

Formulaire

Tous les champs sont obligatoires. Il vous est demandé de ne pas tenter de modifier le formulaire. Le descriptif des structures de recherche permet d'apprécier l'environnement scientifique du/de la candidat(e) ; aussi, chaque équipe d'accueil d'une même structure de recherche doit être décrite.

- Lettre de motivation du/de la candidat(e) sur papier libre ;
- Lorsque la thèse a déjà commencé, la demande motivée devra être appuyée par un état d'avancement ;

- Curriculum vitae du (de la) candidat(e) sur papier libre ;
- Projet de thèse détaillé et visé par le coordinateur du projet (5 pages maximum), comprenant notamment :
 - un état de l'art précis ;
 - les objectifs ;
 - la méthodologie ;
 - les collaborations,
 - les résultats et retombées attendus ;
 - un chronogramme de travail précis ;
 - une bibliographie détaillée et ;
 - éventuellement, la composition d'un comité de thèse ou équivalent.

- Si la thèse a débuté un point d'avancement détaillé est demandé.

Coordinateur Scientifique IRD

Le coordinateur est un des co-encadrants scientifiques, chercheur d'une unité dont l'IRD est tutelle ou cotutelle. Il est l'interlocuteur de l'IRD.

- Avis motivé sur papier à en-tête du coordinateur du projet, accompagné de son CV (1 page) ;

- Si le coordinateur du projet n'est pas le directeur de l'unité, lettre d'appui du directeur d'unité IRD (du directeur adjoint IRD dans le cas d'une unité mixte).

Structures de Rattachement Sud et Nord

- Avis supplémentaire(s) sur papier à en-tête du (des) directeur(s) de thèse (pour ceux n'étant ni correspondants ni directeurs d'unité) et des correspondants scientifiques de chacune des autres équipes d'accueil

L'avis motivé présentera l'intérêt du sujet de thèse pour l'unité de recherche ou l'institution d'appartenance, la manière dont il s'y articule, l'accord sur le calendrier du programme de travail et le détail des séjours prévus.

- Copie du diplôme de master ou équivalent ou, à défaut, l'attestation d'obtention (vous avez jusqu'au début des allocations pour la fournir – passé ce délai, votre sélection sera annulée) ;
- Lettre de l'employeur certifiant une mise à disponibilité car l'allocation n'est pas cumulable avec un salaire ;
- Pour les candidats bénéficiant d'un co-financement, document à en-tête du bailleur en précisant les modalités, montants, durée et la possibilité de cumul.

Lors de la transmission, il est vivement encouragé de mettre en copie la représentation IRD du pays ou de la zone où se situe votre projet (<http://www.ird.fr/l-ird-dans-le-monde>), afin que le représentant de l'IRD localement puisse en prendre connaissance. Pour information, un avis d'opportunité est demandé aux représentants de l'IRD concernant toutes les candidatures jugées recevables.

Tout dossier parvenu incomplet ou après le 31 mai 2016 minuit sera rejeté

Envoi du dossier électronique: arts@ird.fr